

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Souscriptions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Optique et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

Entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données

N° P19- 0043318 *7990*

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *7990*

Société : *RAM*

67189

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : *KHAIRI ARDES LAM*

Date de naissance : *30.10.8164*

Adresse :

Tél. : *0661457109*

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*DR N RIAK
Ophtalmologue
Hanifa, N°78, 2^{me} Etage
Elouifa - Casablanca*

Date de consultation : *08 FEV 2021*

Nom et prénom du malade : *3IANI*

Lien de parenté : Lui-même

Nature de la maladie : *Conjoint*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *20/02/21* CASA Le : *20.10.2021*

Signature de l'adhérent(e) : *CASA*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09 FEV 2021			250	DR. N. RABHI Ophthalmologiste Habiba, N° 18 Zemzoug El Oulfa - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr BEN HADJ AYAD KARIM Pharm. 32 Opt. 100 Oulfa - Casablanca Tel : 05 22 93 22 31	09/02/21	230,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Optique ARTHA VISION Opticien Optométriste	28/09/2023					500,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

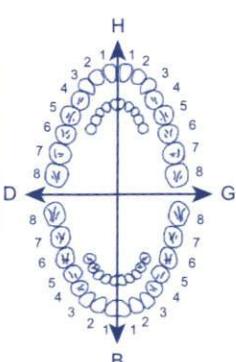
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EMP

Docteur N. RIAH



Ophtalmologiste (Adultes et Enfants)

Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd, Casablanca

Ancienne Interne du CHU de Pointe à Pitre, France

Ancienne résidente à l'Hôpital 20 Août

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca

et de l'Université des Antilles-Guyane (France)

FRAKIDEX
Pom. Ophta. 5 g
ZENITH PHARMA
PPV: 20,80 DH
ADSP: 02 DMP/21/NCI

و كبار

حلية سابقة بايزدر الاستشفائي الجامعي ابن رشد

طبية داخلية سابقة بالمركز الاستشفائي الجامعي

بوانت آيت - فرنسا

طبية مقمية سابقة مستشفى 20 غشت

دبلوم التخصص بكلية الطب بالدار البيضاء وجامعة بفرنسا

Casablanca, le :



51.60

1 - Prospilon =

1 flacon x 30 ml

20,80

2 - Frophidol

Romosedole =

1 flacon x 50 ml

15,00

3 - Louphate =

1 flacon x 2 x 30 ml - Res 2 (Res 2)

ogfewdod
Dr. N. RIAH
Ophtalmologist
Casablanca

le Oogzalf
ke verlichtinga

OPHTALMED
PPC
83.00 DHS

LETOOPHTA 0.05%
Collyre 5ml

ZENITH PHARMA
PPV: 75.00 DHS

AMM N° 728/16DMP/21/NRQr

LOT

عبار

02-2020

01-2022

Lot N° / B.N°: 001707
Fab / Mfg: 05/2020
Per / Exp: 05/2022

PPV: 51.60 DH

إقامة حبيبة، رقم 78، الطابق 2 - شارع الحاج فاتح - الولفة - الدار البيضاء

Résidence Habiba, Numéro 78, 2 ème étage, Boulevard El haj fateh - Oulfa - Casablanca

Tél. : 05 22 93 13 49

83.00

85.00
④ - Kailia Night

54

✓ app. 6 sec.

230,40

DR BENI INDIA KARIM
Assalam
Dar Assalam
Casablanca 22 31
Pharmacie
32 Oued
Tel: 05 22 93 22 93
Oujda





Ophthalmodiagnostic (Adultes et Enfants)

Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd, Casablanca

Ancienne Interne du CHU de Pointe à Pitre, France

Ancienne résidente à l'Hôpital 20 Août

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca

et de l'Université des Antilles-Guyane (France)

إخلاصية في الطب و جراحة العيون (صغار و كبار)

داخلية سابقة بامبروك الإستشفائي الجامعي ابن رشد

طبية داخلية سابقة بامبروك الإستشفائي الجامعي

بوانت أيتر - فرنسا

طبية مقيدة سابقة بمستشفى 20 غشت

دبلوم التخصص بكلية الطب بالدار البيضاء و جامعة باريس

Casablanca, le : 25 Juillet

Zion Sihom



Le patient se plaint de

astigmatisme, il + MP

~~Optique AZHAI
VISION
Opticien Optométriste~~

Le patient a une vision de 10/10 sans lunettes

Le patient a une vision de 10/10 avec lunettes

$\{ \text{D} = (-0,50 \text{ à } 0,50)$

$\text{D} = +0,50 \text{ à } -0,25 \text{ à } +1,00$

$\text{D} = +1,750$ Adulte BB6

Merci à l'assurance Centrale

إقامة حبيبة، رقم 78، الطابق 2 - شارع الحاج فاعع - الولفة - الدار البيضاء

Résidence Habiba, Numéro 78, 2 ème étage, Boulevard El haj fateh - Oulfa - Casablanca



Optic Azhar Vision

Opticien - Optométriste

Facture N° 003706

Date : 20/02/2021

Mr. : Huse Ziani Sittaw
Docteur : N. Bialh

Type des Verres : organique Progressifs Anti-
reflet anti lumière bleue.

Monture : optique 2000,00

* Vision de Loin :

OD	Axe	80°	Cyl	- 0,50	Sph	Plast	1500,00
OG	Axe	110°	Cyl	- 0,25	Sph	+ 0,50	1500,00

* Vision de Près :

OD	Axe		Cyl		Sph	
OG	Axe		Cyl		Sph	

Optique AZHAR
VISION
Opticien Optométriste

Add : + 1,75

Montant : 5000,00

Arrêtez la Présente Facture à la Somme de :

Cinq mille DHs.

Optic Azhar Vision : Annajd - Casablanca

N° : 428 - Patente : 42281645 - ICE : 001591291000011 - R.C : 264141